

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 MARS 2021



N° 23/2021

Le 19 mars deux mil vingt et un à 18 Heures, se sont réunis dans la Salle des Fêtes les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 12 mars 2021.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Choquet, Adjoints ; Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mme Fernandes, MM. Moonen, Foviaux, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Rousseau et Mme Vigne formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Bourgeteau par Mme Bonnet, M. Convers par M. Dubouil, Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par Mme Delamarre, M. Aubry par M. Hamot, M. Kwak par Mme Bourgoïn, M. Berthelot par M. Dubouil, Mme Konan par Mme Brunet, M. Lenoble par M. Foviaux, Mme Barre par M. Rousseau et M. Matron par M. Desmedt.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 29
Votes Pour : 29
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Tarifs de l'Espace Jeunesse.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DÉCIDE d'appliquer les tarifs de l'Espace Jeunesse pour les vacances d'hiver et de Pâques, en l'absence de sorties organisées, comme suit :

	St Justois	Extérieur
Journée	3 €	4 €
Semaine	10 €	15 €

Ces tarifs seront reconduits lors des vacances sans sortie.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Frans DESMEDT

Vice-Président du Conseil Départemental
Maire de St Just-en-Chaussée